

Formation spécifique de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé

RS1805 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
-----------------------	----------------------------

Date d'échéance	31/12/2021
-----------------	------------

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION · SIRET : 11000007200014

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A

l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis les connaissances et savoir-faire professionnels lui permettant d'exercer les missions de coordonnateur sps qui lui seront confiées.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences à acquérir sont d'ordre juridique, méthodologique, organisationnel et technique en lien avec la mission

à exercer auxquelles s'ajoute l'acquisition de savoir-faire professionnels généraux et particuliers selon la catégorie d'opération et la phase d'activité pour laquelle il sera missionné.

L'évaluation des compétences porte sur l'ensemble des obligations et contenus définis à l'annexe I de l'arrêté du 26 décembre 2012.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""R.4532-25 à R.4532-34 du code du travail Arrête du 26 décembre 2012""}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Soit une

Expérience professionnelle en architecture, ingénierie ou maîtrise d'œuvre (phase conception) en contrôle, pilotage ou conduite

de travaux, d'une durée de trois à cinq ans en fonction du niveau de coordination retenu.

- Soit un Diplôme en architecture (licence) ou dans le domaine de la construction ou de la prévention des risques professionnels.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS5774

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1805/>